



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 15 juin 2015

Le quinze juin deux mille quinze, à dix neuf heures, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du 3^{ème} arrondissement, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions :

- ◆ du Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, notamment ses articles L. 2121-9 à L. 2121-12 ;

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Benjamin DJIANE, Christine FREY, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER ;

Absents ayant donné pouvoir :

Marie-Laure HAREL

Absents : /

Absents excusés :

Pierre AIDENBAUM constatant que le quorum est atteint, déclare ouverte la séance du Conseil du 3^e arrondissement de Paris.

Il signale que Marie-Laure HAREL est absente et a donné pouvoir à Sylviane TROPPER. M. Benjamin DJIANE arrivera en retard.

1. 03-2015-49 Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM propose de désigner Gauthier CARON-THIBAUT en tant que secrétaire de séance. Cette désignation est approuvée.

2. Communication : Nouvelle répartition des délégations aux élu(e)s de la majorité municipale

Pierre AIDENBAUM indique la nouvelle répartition :

- Laurence GOLDGRAB : finances et culture,
- Gauthier CARON-THIBAUT : logement, urbanisme, affaires sociales, seniors, personnes en situation de handicap, santé, lutte contre l'exclusion,
- Christine FREY : patrimoine, architecture, Grands Paris, espace public, voirie, mobilités,
- Nicole BISMUTH-LE CORRE : petite enfance, budget participatif, développement économique, animation économique, commerce, artisanat, animation locale,
- Laurence HUGUES : emploi, insertion, économie sociale et solidaire, éco-responsabilité, espaces verts, nature en ville,
- Yves PESCHET : affaires scolaires, vie associative, mémoire et anciens combattants,
- Quentin PICQUENOT : tourisme, loisirs, environnement,
- Patrick BADARD remplace Patricia BREBION-VALLA : jeunesse, sport, égalité femme-homme, lutte contre les discriminations.
- Benjamin DJIANE : démocratie locale, conseils de quartier, sécurité, prévention, propreté, prévention des nuisances.

3. 03-2015-52 Approbation de l'ordre du jour complémentaire en procédure d'urgence.

Pierre AIDENBAUM soumet en procédure d'urgence un vœu. Cette procédure est approuvée.

4. 03-2015-50 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mars 2015, réuni en formation de C.I.C.A.

Pierre AIDENBAUM met aux voix ce procès-verbal et indique qu'il est adopté.

5. V03-2015-53 Vœu relatif à l'îlot Archives - Charlot.

Pierre AIDENBAUM cède la parole pour la présentation de ce vœu à M. Yves PESCHET.

Yves PESCHET remercie M. le Maire. Ce premier vœu traite d'un sujet important pour le 3e arrondissement puisqu'il s'agit de savoir s'il faut intervenir sur un périmètre de 24 000 m², actuellement détenu par General Electric, entre les rues des Archives, Pastourelle et Charlot. L'enjeu est important pour un arrondissement qui comporte actuellement 6 % de logements sociaux et plus de 1 300 demandeurs de logements sociaux.

Les élus ont mené une réflexion sur ce sujet : faut-il penser que la situation est irrémédiable ou est-il encore possible d'y remédier ? Les élus de la majorité ont décidé de remettre le travail en chantier, c'est-à-dire d'essayer d'obtenir qu'une part de ces 24 000 m² soit consacrée à du logement social.

Le vœu est modeste dans ses prétentions puisqu'il propose qu'environ 15 % de ces 24 000 m² soient consacrés à du logement social. Cela représente quand même quelque chose de l'ordre de 3 600 m², soit 70 logements de 50 m² chacun.

Ce projet s'ajouterait à la crèche de 450 m² dont le principe avait été acquis par négociation avec General Electric.

Pierre AIDENBAUM intervient pour préciser que la réalisation de la crèche est actée.

Yves PESCHET indique que ce projet ne remet absolument pas en cause ce qui a déjà été fait au sein de l'arrondissement mais permet, au contraire, d'amplifier l'excellent travail mené par M. le Maire et Gauthier CARON-THIBAUT au cours des dernières années pour traquer les rares ressources foncières dans cet arrondissement très dense. Cette surface peut redonner de l'air et amplifier les efforts effectués par ailleurs au sein de l'arrondissement.

Il se réjouit que les quatre groupes de la majorité se soient associés pour défendre ensemble ce vœu soumis aujourd'hui à l'approbation de tous et de toutes. Pour M. PESCHET, l'intérêt des habitants du 3e arrondissement est en jeu.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et propose à une personne de chaque groupe politique d'intervenir si elle le souhaite pour expliquer brièvement leur vote.

Benoît SOLES remercie M. le Maire de lui donner la parole. La politique de son groupe sur le logement social est souvent différente de celle de la majorité. Pour autant, le groupe a étudié attentivement ce dossier qui leur est apparu positif pour les raisons évoquées par M. PESCHET, que ce soit sur l'implantation, sur le volume, sur

le métrage carrée, sur la présence de la crèche qui est actée ou encore sur la ruelle Sourdis. Pour lui, il ne s'agit pas de s'arrêter sur des prises de positions bloquées dès lors que la question touche le logement social. Le projet est bon. Le groupe d'opposition le votera avec la majorité.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLES et donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire et salue les élus. En tant que membres de la majorité municipale, les écologistes sont heureux de voir les résultats du travail mené conjointement. Elle salue cette volonté commune qui s'élargit au cours des débats. Cette volonté commune s'est traduite par l'interpellation du promoteur en vue de créer des logements sociaux. Malgré tous les efforts déployés depuis 1995, il est nécessaire d'augmenter le pourcentage de 6,5 % de logements sociaux afin de concourir à la mixité sociale, meilleur gage du vivre ensemble.

Par ce vœu, il s'agit d'envisager, dans la mesure du possible, une réouverture partielle de la ruelle Sourdis qui s'inscrirait dans la logique défendue lors de la concertation en vue de la modification du PLU pour encourager les circulations piétonnes et les corridors de biodiversité. Elle concède que le terme "corridor" est un peu fort pour cette ruelle très ancienne et, aujourd'hui, assez dégradée. Sous réserve de l'accord des copropriétaires et de différentes modalités à définir précisément, elle pourrait être rendue à la promenade.

Le groupe écologiste souhaite également insister sur un autre point. Entre le musée de la chasse et de la nature et cet îlot de 24 000 m² se trouve un no man's land constitué de parkings. Le projet actuel propose d'y faire un jardin, ce qui sera bon pour la qualité de vie des humains, de la faune et de la flore. Cependant, elle indique qu'il lui semblerait utile que ce parc puisse être accessible, selon des modalités à définir, aux riverains, aux habitantes et aux habitants.

Elle explique que son groupe exprime ici un souhait et restera attentive au suivi de ces démarches. Elle espère que le promoteur portera une oreille attentive à ces demandes qui relèvent de l'intérêt général et d'une réappropriation de l'espace public pour ce qui concerne les circulations.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES et donne la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire et salue les élus présents. Il débute son intervention en indiquant être content de ce vœu car il décrit ce que la municipalité aurait souhaité avoir comme partie de ville à cette adresse. Comme Yves PESCHET l'a indiqué, une surface de 24 000 m² est importante. Construire à cet endroit, c'est construire de la ville.

Ce vœu aborde toutes les potentialités possibles aux fonctions urbaines : le logement, les espaces verts, les circulations, l'activité économique, l'accueil de services publics comme, le rappelle-t-il, la crèche obtenue par M. le Maire.

Ce vœu ne ment à personne en créant de faux espoirs. Sans malice, il indique

qu'un long travail a été réalisé sur chacun des termes de ce vœu pour mettre l'ensemble de la majorité municipale d'accord.

Il est également content de ce vœu qui remet chacun à sa place dans ce débat. Le promoteur et le propriétaire sont décisionnaires dans ce dossier mais la mairie d'arrondissement tient un rôle fort pour impulser et faire valoir l'intérêt public.

En dernier lieu, ce vœu rappelle un besoin que la mairie du 3e arrondissement a toujours cherché à mettre en place des dispositifs pour forcer les propriétaires à s'asseoir autour du maire d'arrondissement pour discuter avec lui la création de locaux associatifs. Il salue à cette occasion la présence de Didier ARTHAUD, président de l'association Basiliade qui recherche activement des locaux pour des logements ou des services publics dans l'arrondissement.

Gauthier CARON-THIBAUT est heureux de voir que ce vœu réunit beaucoup de monde. Il indique, par conséquent, que son groupe votera pour ce vœu.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT et demande s'il y a d'autres explications de vote.

Pierre AIDENBAUM met aux voix ce vœu et indique qu'il est adopté.

6. V03-2015-55 Vœu relatif à la prise en charge des personnes réfugiées.

Pierre AIDENBAUM indique que ce vœu est déposé par Laurence HUGUES et Quentin PICQUENOT du groupe EELV- Les Verts et par Yves PESCHET du groupe Parti Communiste. Il cède la parole à Quentin PICQUENOT pour sa présentation.

Quentin PICQUENOT remercie M. le Maire. Il indique procéder à la lecture du vœu relatif à la prise en charge des personnes réfugiées, que les membres du Conseil d'arrondissement n'ont pas à leur disposition.

- Considérant l'évacuation le mardi 02 juin 2015 du campement des personnes réfugiées boulevard la Chapelle en raison des conditions de vie devenues insalubres et indignes,
- Considérant le vœu de l'exécutif voté par la majorité municipale au Conseil de Paris de mai 2015 actant de la mise en place de solutions d'hébergement pour tous les occupants du campement,
- Considérant trois jours après l'évacuation qu'une grande partie des personnes réfugiées rassemblées boulevard la Chapelle n'ont pas reçu de solutions de logement et de prise en charge, ou que les hébergements étaient inadaptés car lointains, enclavés, dispersés et plaçant les réfugiés dans des situations d'encore plus grandes précarités,
- Considérant que ces personnes réfugiées sans ressource et sans prise en charge publique errent dans Paris, procédant parfois à des regroupements

non régulés - comme au jardin Eole dans le 19e arrondissement - et que cette situation peut être source de tension et d'accident,

- Considérant l'action de la préfecture qui, pour empêcher tout regroupement, a repoussé les migrants dans le métro, usé de moyens policiers disproportionnés, générant une tension et rendant difficile le travail social pour venir en aide à des personnes qui sont d'abord des victimes,
- Considérant la ratification par la France de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et le préambule de la Constitution française de 1958 et l'assurance de son application par le Conseil constitutionnel depuis 1971,
- Considérant que les actions mises en place par la ville de Paris en direction de ces personnes et notamment des femmes avec enfants et des mineurs isolés doivent être amplifiées,
- Considérant que l'afflux des réfugiés pour des raisons politiques ou climatiques ne se tarira pas,
- Considérant que les solutions ponctuelles et d'urgence ne suffisent pas face aux phénomènes d'arrivée de nouvelles personnes réfugiées et qu'elles ne font que déplacer et repousser le souci de prise en charge entre collectivités d'un même territoire, soit Paris ou sa banlieue,
- Considérant que l'insuffisance des moyens d'accueil pour migrants et réfugiés se révèle chaque année de plus en plus criant

Sur proposition des élus écologistes, Laurence HUGUES et lui-même, et de l'élu communiste, Yves PESCHET, il est demandé que le conseil du 3e arrondissement demande à Madame la Maire de Paris :

- D'intensifier les efforts entrepris par la ville de Paris pour apporter aux personnes réfugiées des solutions d'hébergement, d'alimentation et de soin pérenne offrant de réelles perspectives d'avenir,
- D'apporter une aide logistique et financière ad hoc aux associations qui assurent la préparation de repas collectifs, fournissent de l'eau aux personnes réfugiées qui aujourd'hui sont sans ressources ; aide assurée avec les dons des riverains,
- D'expérimenter à Paris conjointement avec les services de l'Etat la création d'un site dédié permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes réfugiées évitant leur éparpillement dans la nature, la rupture des solidarités et permettant la construction de solutions pérennes; confirmant ainsi la vocation de Paris comme ville d'accueil de tous,

- D'agir en direction du Premier ministre - c'est là que le bas blesse aussi - pour que soit mis en œuvre un plan structurel avec des moyens financiers et logistiques ad hoc pour la prise en charge des personnes réfugiées en France.

C'est en cela qu'il demande à ses collègues élus de voter favorablement ce vœu.

Pierre AIDENBAUM remercie Quentin PICQUENOT et indique qu'il a rajouté une phrase non écrite lors de la lecture du dernier paragraphe en ajoutant un commentaire après "d'agir en direction". Il explique que les élus votent sur un texte et non sur un commentaire. Il souhaitait simplement faire remarquer que M. PICQUENOT avait fait un commentaire lors du dernier paragraphe, ce qui est certes son droit, mais ne constitue pas exactement le vœu.

Il demande s'il y a des interventions concernant ce vœu. Il indique que sur la question des migrants, Gauthier CARON-THIBAUT va présenter un autre vœu au nom du groupe socialiste et radical de gauche.

Il cède la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET intervient pour dire que les rédacteurs de ce vœu, ont souhaité marquer la dimension humaine et politique de ce qui s'est passé et de ce qu'il se passe en ce moment et qui est extrêmement violent. Cette situation pose un problème de fond relatif au positionnement qu'il convient d'avoir en tant que citoyens et élus par rapport à un évènement mondial qui concerne le problème de la répartition des richesses et de la survie de populations entières confrontées à la misère, à la violence ou aux deux.

Les évènements qui se sont déroulés récemment sont, selon lui, d'une gravité extrême. Ils auraient pu l'être encore davantage si des gens ne s'étaient pas mobilisés. Parmi eux figuraient des élus. Des dérapages ont failli se produire puisque les forces de l'ordre se sont attaquées à des personnes étrangères, à des militants associatifs mais également à des élus qui avaient le tort de les assister.

C'est pour donner la pleine mesure de l'importance et de la gravité de ces faits que le groupe EELV-Les Verts et le Parti communiste ont tenu à déposer ce vœu. A son avis, la mesure de l'enjeu et des violences exercées la semaine dernière constitue la différence de ce vœu par rapport à celui du groupe socialiste.

Pour eux, c'est leur rôle d'élus de faire entendre cette gravité, l'importance du sujet et de porter des mesures au Conseil de Paris. Il se réjouit d'ailleurs que la Maire de Paris ait repris l'idée d'un centre d'hébergement pour les premiers concernés. Par contre, il espère que le débat s'ouvrira plus grandement sur les questions relatives au vivre ensemble.

Pierre AIDENBAUM remercie Yves PESCHET et donne la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remercie M. le Maire. Il s'adresse à Yves PESCHET et

souhaite lui répondre avec la même gravité que celle employée lors de son intervention. Même si son groupe politique affiche une sensibilité différente de celle de M. PESCHET, il n'est pas sans cœur pour autant. Il insiste sur le fait de parler avec sincérité et sérieux.

Il explique avoir vu et ressenti les événements qui se sont produits comme Yves PESCHET mais il indique que son groupe votera contre ce vœu. S'il y a eu des cafouillages dans la façon de gérer cet événement, le groupe pense néanmoins que des structures d'accueil existent et ont fonctionné. Les personnes ont été accueillies. Il ne s'agit pas de dire, selon lui, que les personnes réfugiées sont mal traitées. Il ne s'agit pas de faire de la petite politique. En conscience, il lui semble que le relogement a fonctionné. Par conséquent, il ne voit pas l'utilité de voter pour le vœu de M. PESCHET. Il espère lui avoir fait sentir le poids et le sérieux qu'il met dans cette décision que son groupe partage.

Pierre AIDENBAUM remercie Benoît SOLES.

7. V03-2015-56 Vœu relatif à la situation des migrants.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Gauthier CARON-THIBAUT.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire. Il indique intervenir pour une explication de vote et une présentation du vœu que le groupe socialiste dépose, si M. le Maire l'y autorise.

Il débute son intervention en apportant une réponse à Yves PESCHET. Il pense que tout le monde est touché par la situation internationale et par celle des migrants à Paris. Certains ont été choqués par les images des derniers événements. Il en fait partie. Cependant, il pense qu'il est nécessaire d'être précis avec l'histoire et le déroulé des faits afin de sortir des solutions efficaces de ces événements. Aussi, il se permet d'apporter des éléments qu'il porte également à la connaissance du public.

Dès décembre 2014, la Mairie de Paris a missionné Emmaüs Solidarité et France Terre d'Asile pour travailler sur la situation des migrants de La Chapelle. La Mairie de Paris a demandé leur évacuation pour cause de dignité. Il ne détaille pas les conditions dans lesquelles les migrants vivaient car il pense que tous en ont conscience. Comme lors de toute procédure de ce type à Paris, cette évacuation a été conditionnée à un plan d'hébergement en fonction des situations sociales et administratives des personnes sur place. Cela signifie le recours aux dispositifs d'asile, d'hébergement d'urgence et d'avoir une attention particulière - c'est la responsabilité de la ville - sur les mineurs isolés étrangers et les familles monoparentales.

La Préfecture de police a décidé d'évacuer le 2 juin 2015. Ils tiennent à souligner que la Préfecture de police avait des moyens opérationnels à proposer à chacune de personnes recensées avant de procéder à l'évacuation. Ce recensement a été réalisé les 21 et 27 mai 2015. 471 places d'hébergement ont été proposées. Sur ce point, il ne rejoint pas totalement M. SOLES car un certain nombre de ces propositions n'étaient pas géographiquement adaptées à la réalité de ces personnes.

Des propositions amenaient à diviser des familles ou des groupes de célibataires qui, ne parlant pas français et étant solidaires entre eux, souhaitaient pouvoir être hébergés dans les mêmes endroits pour poursuivre cette solidarité.

Il poursuit en disant qu'un certain nombre de personnes ont incité ces personnes à refuser ces hébergements proposés, ce qui a conduit à l'enchaînement de la halle Pajol, du bois Dormoy et de Château-Landon. Le point final a eu lieu le 11 juin 2015 lorsque 106 places nouvelles d'hébergement ont été proposées aux personnes à Château-Landon.

A l'aune de ces éléments, il n'est pas possible pour la majorité du 3e arrondissement de Paris et les soutiens d'Anne HIDALGO de valider un certain nombre de "considérant" de ce vœu. Son groupe regrette le fait que la proposition faite par Anne HIDALGO de créer un lieu d'accueil pour que les personnes migrantes, bénéficiant d'une décision administrative et en attente de son application, bénéficient d'un lieu dans Paris pour se poser et envisager sereinement les suites qu'elles donneront à la décision administrative, soit intégralement reprise dans le vœu de M. PESCHET, Mme HUGUES et M. PICQUENOT. Ce vœu qui a été rédigé après cette proposition ne mentionne même pas le nom d'Anne HIDALGO. Il ne souhaite pas que ses collègues voient dans cette remarque de l'orgueil mal placé. Il s'agit d'une proposition faite dans le cadre du débat politique.

Il indique avoir appris aujourd'hui que Rama YADE et Rachida DATI, éminentes personnalités de la sensibilité de droite, se sont prononcées pour cette proposition faite par la Mairie de Paris.

En l'occurrence, il explique que le vœu qu'il propose ce soir vise à recevoir l'adhésion de tous. Il demande cinq choses :

- le renforcement de l'efficacité des Maîtrises d'œuvre Urbaines et Sociales, qui effectuent le recensement avant de procéder à une évacuation, en installant un mode de fonctionnement propre à Paris, c'est-à-dire un fonctionnement plus long, mêlant plus d'acteurs et qui apporte en amont des réponses satisfaisantes à ces situations qui ne peuvent pas perdurer dans le long terme.
- l'expertise par l'État de la proposition de la Maire de Paris. Le groupe interpelle l'État afin qu'il veille à la continuité des dispositifs dont il a la charge, à savoir le dispositif national d'asile et l'hébergement.
- la réalisation d'arbitrages financiers au sein desquels l'humain primera.
- l'engagement de la ville de Paris auprès de deux types de publics : les mineurs isolés étrangers et les familles monoparentales.
- l'ouverture de ce débat sur le plan national et européen pour ne pas laisser la municipalité seule.

Gauthier CARON-THIBAUT termine son intervention en remerciant M. le Maire.

Pierre AIDENBAUM remercie les différents intervenants et l'explication de vote de Gauthier CARON-THIBAUT qui a expliqué pour quelle raison le groupe majoritaire ne pouvait pas voter le vœu présenté par Les Verts et le Parti Communiste. Par contre, un vœu relatif au même sujet leur est proposé.

Il tient à souligner la gravité de ce problème humain mais il précise que le phénomène de désinformation qui l'accompagne est extrêmement grave. Gauthier CARON-THIBAUT a rappelé ce que la Mairie de Paris avait réalisé en amont de l'évacuation. Il rappelle que toutes les personnes présentes à cet endroit ont été prévenues individuellement huit jours auparavant de la date et de l'heure à laquelle les forces de police les emmèneraient dans des centres d'hébergement prévus à cet effet. Il précise que toutes les places étaient disponibles.

Pierre AIDENBAUM pense que certains politiques ont fait preuve d'irresponsabilité. Des associations citées précédemment par Gauthier CARON-THIBAUT ont accompagné cette opération. Les personnes migrantes ont été mises dans des autocars afin d'être emmenées vers les centres d'hébergement prévus. Certains politiques et groupes d'extrême gauche sont venus les sortir physiquement de ces autocars pour leur dire de ne pas accepter cet hébergement et de rester sous le pont du boulevard de La Chapelle. Il ajoute regretter les heurts qui se sont produits mais que certains groupuscules, présents lors des manifestations, ont créé des problèmes. Il condamne les élus qui, brandissant leurs écharpes, demandent à ce que des places d'hébergements soient mises en place alors qu'ils ont eux-mêmes fait descendre les personnes des autocars. C'est, selon lui, de l'irresponsabilité politique.

Comme les intervenants l'ont tous souligné, il s'agit d'un problème humain extrêmement difficile que les municipalités et les régions devront prendre en compte. Il pense que ce n'est pas la peine que chacun rejette la responsabilité sur l'autre. La municipalité et le pouvoir actuels prennent, selon lui, la dimension de ce problème et essaient d'y apporter des solutions. Celles-ci ne seront jamais totalement satisfaisantes. Pour Pierre AIDENBAUM, il ne s'agit aucunement de créer un nouveau Sangatte dans Paris ou à ses portes. Il faut tenter néanmoins de trouver des solutions pérennes à ce problème complexe. Il partage l'idée selon laquelle ces problèmes sont devant et s'amplifieront.

Pierre AIDENBAUM estime que le vœu formulé au nom des socialistes et des radicaux de gauche n'est, selon lui, pas en totale contradiction avec celui des groupes écologistes et les communistes. Il demande s'ils maintiennent leur vœu.

Quentin PICQUENOT confirme le maintien du vœu. Il explique que contrairement à ce qui a été dit, les migrants qui étaient seuls (hors famille) n'ont pas été pris en charge dans l'opération telle qu'elle était initialement prévue.

Deuxièmement, il remarque que la forte médiatisation s'est concentrée sur la partie organisée de l'évacuation avec ce relogement bien réfléchi. Les médias ont néanmoins oublié, selon lui, de traiter la seconde partie qui, elle, s'est beaucoup moins bien déroulée. Les JT n'ont pas témoigné de ce qu'il s'est passé dans les parcs et les bois au sein desquels les violences se sont produites.

Pour Quentin PICQUENOT, il faut que cette manipulation soit entendue. Il

précise que les élus des groupes ayant porté ce vœu ne sont pas susceptibles d'endosser les critiques que M. le Maire a pu formuler, selon lui à juste titre, vis-à-vis de certains groupuscules.

Pierre AIDENBAUM rétorque qu'il n'a pas dû voir les mêmes JT que Quentin PICQUENOT. Il souhaite que chacun juge les images réalisées sur cet événement. Personne ne conteste, selon lui, le fait que des violences se soient déroulées des deux côtés. Le visionnage des images permettrait également de voir quels politiques étaient présents avec leur écharpe. Il maintient ses propos sur ce sujet.

Il cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES s'associe aux propos tenus par Yves PESCHET et Quentin PICQUENOT. Pour une très grande part, elle rejoint également les propos de Gauthier CARON-THIBAUT. En revanche, elle pense qu'il ne faut pas faire d'amalgames entre les groupuscules qui ont tenté d'instrumentaliser cette situation et les représentants - y compris élus - des partis politiques qui étaient sur place en écharpe. Parmi ces derniers, certains ayant subi des violences de la part des forces de l'ordre ont condamné les manipulations de ces groupuscules. Elle affirme que chacun doit faire preuve de responsabilité et ne pas encourager les amalgames.

Par ailleurs, l'action de la Maire de Paris s'est voulu la plus efficace possible. Mais, selon elle, il n'est pas possible de nier le fait qu'il y ait, de la part de l'État, des traitements des migrations, des considérations ou des modus operandi qu'elle peut être à même de critiquer.

Pierre AIDENBAUM remercie Laurence HUGUES et met aux voix le premier vœu présenté par le parti communiste et le groupe EELV-Les Verts. Il indique qu'il est rejeté.

Pierre AIDENBAUM met aux voix le premier vœu présenté par Gauthier CARON-THIBAUT sur le même sujet et indique qu'il est adopté.

8. V03-2015-54 Vœu relatif aux menaces d'expulsion à l'encontre de locataires congédiés en fin de bail, en violation et en méconnaissance des dispositions protectrices de la loi ALUR.

Pierre AIDENBAUM demande à Gauthier CARON-THIBAUT de présenter ce vœu au nom de la majorité municipale PS / Verts / PC / PRG.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire. Il souhaite profiter de ce vœu et de cette période de l'année - quelques mois après la reprise des expulsions locatives - pour souligner une des avancées majeures en terme de protection des locataires de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Une des mesures de cette loi consacrait un dispositif pouvant paraître simple mais qui, dans les faits, n'était pas en vigueur : celui qui donne congé à un locataire doit être celui qui a donné le bail à ce locataire. Cela peut avoir un impact énorme sur la vie des usagers, en particulier lorsque ces usagers sont soumis à des ventes à la découpe.

De ce fait, lorsqu'un appartement est acheté alors qu'il est occupé, l'acheteur devait attendre que le bail en cours se termine et qu'un autre commence pour donner congé à son occupant. Cela permettait à l'occupant en place de voir son maintien dans les lieux garanti pour un minimum de trois ans et pour un maximum de six ans.

Cette mesure possède donc un fort impact pour la vie des locataires mais également pour la Mairie de Paris qui a pour volonté de produire du logement social puisque le coût d'achat des immeubles est calculé en fonction du taux d'occupation et du nombre d'années pendant lesquelles les locataires auront un loyer à payer dans l'immeuble.

Gauthier CARON-THIBAUT explique que chaque nouvelle loi votée rencontre des problèmes d'applicabilité. Quand cette loi va s'appliquer ? Quand va-t-elle couvrir les titulaires de congé ? Il indique qu'aujourd'hui, à Paris, 9 000 à 12 000 personnes ont reçu un congé et peuvent fort légitimement se poser la question de savoir si elles sont protégées par cette nouvelle mesure définie par la loi ALUR et qu'un certain nombre de juges de 1ère instance semblent avoir du mal à appliquer.

Cependant, la Cour de cassation a rendu un avis en séance plénière confirmant l'application immédiate de la loi ALUR et de cette disposition protectrice des locataires. C'est donc la responsabilité du gouvernement, poursuit-il, de faire connaître aux juges cette décision et de clarifier la situation sur l'application immédiate de cette mesure législative. Or, les reconnaissances et les avancées tardent à venir. Cela inquiète les élus qui commencent à voir revenir des personnes, aujourd'hui protégées par la loi DALO, qui sont soumises à un congé et se retrouvent en situation d'expulsion.

Sur Paris, Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que l'Etat est bicéphale au travers du Préfet de police et Préfet de région. Sur Paris, des familles doivent être relogées prioritairement par le Préfet de région mais qui doivent aussi être expulsées par le Préfet de police. Jusqu'à maintenant, les élus étaient parvenus à mettre de l'ordre : un relogement avant une expulsion. Avec la réouverture du dossier par la loi ALUR, cet équilibre semble remis en cause. Les élus disposent de la Cour de cassation comme nouvel allié, celle-ci intimant à l'Etat de remettre les choses dans le bon ordre.

Par l'intermédiaire de ce vœu, les élus de la majorité municipale PS / Verts / PC /PRG demandent :

- la pleine application des mesures de protection des locataires inscrites dans la loi ALUR,
- la clarification du gouvernement de la lecture des textes dans le sens de la décision de la Cour de cassation,
- la rectification du site officiel www.service-public.fr qui ne mentionne pas l'application immédiate de cette loi et, par conséquent, donne au grand public des informations erronées.
- la suspension par le Préfet de police des décisions d'expulsion fondées sur cette mauvaise lecture de loi ALUR.

Pierre AIDENBAUM remercie Gauthier CARON-THIBAUT. Il demande s'il y

a des demandes de prise de parole relatives à ce vœu.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire et ses collègues. Elle exprime son soutien à la loi ALUR qu'elle souhaite voir appliquer. Elle en profite pour saluer l'annonce positive, faite cette semaine, sur l'encadrement des loyers et qui deviendra effective dès cet été.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Sylviane TROPPER.

Sylviane TROPPER rappelle que son groupe était opposé à la loi ALUR. De la même manière, le groupe pense que l'encadrement des loyers est une bonne chose pour certains, une moins bonne pour d'autres. Si elle ne peut qu'approuver des arguments exposés par Gauthier CARON-THIBAUT, son groupe s'abstiendra sur ce vote.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET intervient au nom du groupe communiste qui votera volontiers pour ce vœu. Certaines personnes du 3e arrondissement vivent dans l'angoisse quotidienne de l'expulsion depuis fin mars. Les côtoyant de temps en temps, il témoigne de la gravité de cette question. Il est surpris que des personnes soient encore exposées aujourd'hui à cette situation. S'il ne nie pas le droit de propriété, certaines utilisations de ce droit sont abusives, contribuent et se nourrissent de la spéculation. Selon lui, il est invraisemblable que La France en 2015 en soit encore à des solutions barbares telles que celle-là. Il pense qu'il est possible d'inventer d'autres moyens pour ces situations que vivent certains concitoyens.

Pierre AIDENBAUM met aux voix le vœu déposé par la majorité municipale et indique qu'il est adopté.

9. 2015 DASCO 15 Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'ARE.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET, nouvel adjoint en charge des écoles, pour rapporter cette délibération.

Yves PESCHET indique que depuis la mise en place de l'ARE il y a deux ans, des activités sont mises en place dans les écoles, principalement le mardi et le vendredi après-midis. Elles font appel à différentes techniques d'animation. Ces animations doivent être renouvelées chaque année par un appel d'offres. C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris demande aux élus de soutenir, pour l'année à venir, l'effort entrepris depuis deux ans.

Il rappelle que la ville de Paris s'est résolument investie dans ce domaine avec un engagement que n'ont pas connu toutes les villes. Yves PESCHET pense notamment à certaines métropoles méridionales qui avaient oublié de recruter des animateurs pour s'occuper des enfants. Il s'agit d'un investissement lourd, important mais indispensable. Il reconnaît, malgré ses craintes initiales, que le dispositif

semble donner satisfaction à la majorité de la population.

Pour toutes les raisons exposées, il demande aux élus de donner une suite favorable à la demande de Mme la Maire.

Pierre AIDENBAUM confirme, après tous les débats autour de l'ARE, que le taux de satisfaction à Paris sur les rythmes scolaires est extrêmement favorable. Il souligne qu'au terme d'une première année de mise en place, la qualité des interventions et des rythmes scolaires a augmenté. La satisfaction est partagée par l'ensemble des parents d'élèves. Le débat houleux qui a eu lieu au moment de la mise en œuvre des rythmes scolaires est véritablement derrière aujourd'hui.

Il demande s'il y a des demandes d'interventions sur cette délibération. Il cède la parole à M. SOLES.

Benoît SOLES remercie M. le Maire. Il confirme que le débat a bien été houleux et rappelle que son groupe avait pris une position fermement contre cette réforme. Aujourd'hui, le sujet porte sur l'évolution de cette réforme. Les choses évoluent globalement dans le bon sens. Les disciplines s'ouvrent. Le dispositif est amélioré.

Concernant son explication de vote, il ne va pas dire qu'il est pour une réforme qu'il a combattue. Le groupe pense toujours qu'elle était mal ficelée. Les évolutions allant dans le bon sens, c'est l'abstention que le groupe d'opposition a choisi.

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. Quentin PICQUENOT

Quentin PICQUENOT donne son explication de vote pour le groupe des écologistes. Il rappelle que la réforme de l'ARE a été mise en place à Paris. Le groupe souhaite profiter de cette délibération pour rappeler quelques points d'attention relatifs à l'accompagnement de la mise en place de l'ARE et de l'organisation du péri-scolaire.

L'appel à projets et la participation des associations devraient permettre à des associations du tissu associatif du quartier d'entrer dans les écoles et permettre de faire des ponts avec d'autres activités du quartier. A son avis, c'est ce qu'il faut mettre en place à l'avenir et qui n'est pas encore le cas.

La citoyenneté à l'école est un point particulièrement important pour le groupe écologiste. Il a été développé cette année au travers d'une thématique forte portée par Anne HIDALGO.

Par rapport aux enjeux auxquels il faut faire face à l'année de l'organisation de la COP21 à Paris, il lui semblerait juste de mettre les mêmes moyens et de renforcer les travaux liés aux questions de cadre de vie et de développement telles que les projets de végétalisation des jardins pédagogiques, d'éducation à la santé et à l'environnement...

Le second point qui semble alertant dans la mise en place de la réforme de l'ARE est celui du cas particulier des maternelles qui, selon lui, n'a pas encore été

réglé. La multiplication des intervenants sans travail d'équipe, ni projet d'ensemble partagé pose encore des questions. S'il y a peu d'associations en maternelles depuis la modification apportée à la rentrée dernière, le grand nombre d'intervenants morcelle la journée de l'enfant. L'organisation des mardis et vendredis doivent pouvoir être réinterrogés. Des expérimentations avec des équipes volontaires devraient être favorisées en cohérence pour avancer sur cette question et explorer de nouvelles pistes vers une semaine en maternelle plus respectueuse des besoins du jeune enfant. Il pense que la mairie du 3e arrondissement doit prendre sa place dans cette attention.

Le dernier point d'attention du groupe écologiste est celui du rappel de l'exigence de qualité du périscolaire. Quelques écueils remontent encore. Il faut parvenir à 100 % d'animateurs avec le BAFA, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les questions des locaux dédiés au périscolaire doivent être améliorées.

Le groupe écologiste votera néanmoins favorablement à cette délibération.

Pierre AIDENBAUM met aux voix cette délibération et indique qu'elle est adoptée.

10. 2015 DASCO 21 Caisse des écoles (3e) - Subvention (1 215 180 euros) pour la restauration scolaire

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique qu'il s'agit d'une subvention pour la restauration scolaire au profit de la caisse des écoles du 3e arrondissement qui appartient au groupe des caisses de petite taille dont le prix de référence est de 7 € en 2015.

Compte tenu d'un nombre de repas total estimé pour 2015 à 372 190 € et d'un montant de recettes familiales estimé à 1 318 590 €, la subvention de restauration pour la caisse des écoles du 3e arrondissement est fixée à 1 204 858 €.

Il précise que le solde est positif de 10 322 € en 2014, compte tenu des résultats inférieurs aux prévisions tant des repas (48 620 repas) que des recettes familiales (5 803 €).

Au total, il est proposé de verser à la caisse du 3e arrondissement une subvention de restauration, intégrant le solde 2014, de 1 215 180 €.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention et donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire. Elle indique que M. le Maire va présenter au cours de ce Conseil d'arrondissement le plan alimentation durable. Au vue de cet esprit d'économie de la caisse des écoles du 3e arrondissement qu'elle salue, elle imagine qu'il y aura peut-être une petite marge pour aller davantage et encore mieux dans le sens d'une alimentation durable.

Pierre AIDENBAUM cède la parole à Sylviane TROPPER.

Sylviane TROPPER indique à Laurence HUGUES qu'un excellent travail est accompli par la caisse des écoles. La directrice actuelle se dirige à grands pas vers l'alimentation biologique. Elle affirme que son groupe votera favorablement la délibération.

Pierre AIDENBAUM met aux voix cette subvention en l'absence d'autres prises de parole et indique qu'elle est adoptée.

11. 2015 DASCO 42 Caisse des Écoles (3e) - Subvention (16 003 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique que les caisses des écoles de Paris mettent en œuvre des séjours à destination des enfants parisiens durant les vacances scolaires. Pour soutenir cette démarche, la direction des affaires scolaires subventionne en partie ces séjours complémentaires du dispositif des vacances arc-en-ciel qu'elle met en œuvre. Cette organisation permet un choix varié tant dans les destinations que dans les activités proposées aux enfants et aux familles.

Le financement est calculé selon des critères différenciés qui permettent une homogénéité des séjours proposés par la ville et une promotion importante de l'offre sociale. Il ne détaille pas les critères ni les bases de calcul.

Le montant alloué à chaque caisse des écoles est calculé sur la base d'un recensement des séjours de la caisse des écoles considéré pour l'année 2014.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de subventionner la caisse des écoles du 3e arrondissement à hauteur de 16 003 €. La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2015 de la ville de Paris au chapitre 65, nature 65736, rubrique 423.

Pierre AIDENBAUM demande s'il y a des demandes d'intervention sur cette subvention. Il explique qu'il aurait aimé qu'Yves PESCHET parle de "certaines caisses des écoles" et non de toutes puisqu'il a lui-même rétabli les séjours pour les enfants du 3e arrondissement lorsqu'il est devenu maire. Il pense qu'il n'y a pas de séjours de vacances dans toutes les mairies d'arrondissements de Paris. Pour lui, ce dispositif est une bonne chose. Il n'a que de très bons retours sur ces séjours.

En l'absence d'interventions, Pierre AIDENBAUM met aux voix cette subvention et indique qu'elle est adoptée.

12. 2015 DDCT 55 Subvention Fonds du Maire (5.040 euros) à la Caisse des écoles du 3e arrondissement de Paris

Pierre AIDENBAUM présente cette délibération avant de quitter le Conseil

d'arrondissement. Il s'agit d'une subvention du fonds du Maire de 5 040 € à la caisse des écoles du 3e arrondissement. Il existait sur ce fonds un reliquat disponible. Afin de ne pas le perdre, il a souhaité qu'il soit versé à la caisse des écoles du 3e arrondissement et pour abonder un certain nombre d'actions mises en place pour les enfants : spectacle au cirque d'hiver en fin d'année, activités organisées sur le parvis de la Mairie pendant les vacances scolaires...

Pierre AIDENBAUM propose donc d'abonder de 5 040 € la caisse des écoles du 3e arrondissement. En l'absence de demandes de parole, il met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

Pierre AIDENBAUM passe la présidence de la séance du Conseil d'arrondissement à son 1er adjoint et s'excuse de ne pas pouvoir y assister jusqu'au bout. Avant de partir, il rappelle avoir donné un pouvoir à Gauthier CARON-THIBAUT.

13. 2015 DU 105 Vente des lots 27 et 28 situés dans la copropriété 10-12 rue des Coutures Saint-Gervais (3e).

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle qu'historiquement la ville de Paris possède des appartements suite à l'aménagement du Marais et à la nécessité pour la mairie d'investir quelques immeubles pour lutter contre l'insalubrité. Petit à petit, ces immeubles ont été reversés par la municipalité au parc social. Le mouvement se poursuit encore pour quelques logements, sauf pour les logements qui ne répondent pas aux standards du logement social.

La mairie possède deux lots rue des Coutures Saint-Gervais. Dotés d'une chambre avec une cuisine et d'un WC à l'autre bout du couloir, séparés par un escalier, ces deux lots ne peuvent être réunis pour former un logement dont la configuration répondrait aux standards du logement social.

Il est donc proposé au Conseil d'arrondissement de vendre ces deux lots. Le premier a été estimé à 160 000 € et le second à 18 500 €. Il précise que la chambre fait 22,76 m² et le WC 3,27 m². Ainsi, la chambre estimée à 160 000 € sera mise à prix, comme la loi l'impose, à 80 % de la valeur du bien, soit 128 000 €. Les WC, estimés à 18 500 €, seront mis en vente à 14 800 €.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions sur cette délibération purement technique.

Devant l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

14. 2015 DDEES 126 Subventions (2M d'euros) et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de coworking étudiants - entrepreneurs.

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE salue l'assemblée. Elle indique que pendant le budget participatif 2014, le projet de coworking étudiants / entrepreneurs - espace collectif de travail collaboratif - est arrivé en 5e position pour un budget de 2 M€. Après un appel d'offres à différents organismes universitaires et d'espaces de coworking, 15 lieux ont été sélectionnés, dont le CNAM dans le 3e arrondissement.

Elle demande aux élus de bien vouloir accepter le budget de 2 M€ du budget participatif de 2014 voté par les Parisiens.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des interventions et cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES souhaite souligner l'intérêt de la mise en place de ce programme. A l'intérieur de ces initiatives qui visent à soutenir l'entrepreneuriat collectif et l'innovation, la volonté de la mairie de Paris est de soutenir l'économie sociale et solidaire qui, elle l'espère, sera bien prise en compte. Cette dimension semble exister sur le projet du CNAM.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a d'autres interventions. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

15. 2015 DDEES 167 Mission Vital Quartier 1 confiée à la Semaest - compte-rendu de l'exercice 2014

Gauthier CARON-THIBAUT redonne la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle que, lors du dernier CICA en date du 2 mars 2015, une présentation du bilan 2014 de la Semaest a été réalisée. Il n'est donc pas nécessaire qu'elle développe davantage cette délibération qu'elle invite chaque élu présent à voter pour accepter le bilan de la Semaest.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

16. 2015 DEVE 9 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville - Création d'un permis de végétaliser

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES salue ses collègues. Elle explique que la municipalité souhaite apporter une conception différente de la ville en considérant la présence de la nature comme un axe structurant de son action. En témoigne, selon elle, le succès de l'opération "Du vert près de chez moi". Cette volonté municipale rencontre

également un fort enthousiasme de la part des habitantes et des habitants.

Pour encourager le développement de la végétalisation et de l'agriculture urbaine, proposer un cadre général à l'implication des habitants, des associations, des conseils de quartiers, des commerçants, la ville de Paris a souhaité produire ce dispositif pour :

- favoriser la nature et la biodiversité en ville,
- participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie,
- renforcer la trame verte au niveau de l'Île de France et au niveau parisien. C'est également une préoccupation partagée par le 3^e arrondissement.
- changer le regard sur la ville,
- créer du lien social. Il s'agit d'une dimension très importante, comme en témoigne le succès des jardins partagés ou des cultures de pieds d'arbres.
- créer des cheminements agréables,
- favoriser les déplacements doux dans le 3^e arrondissement, notamment au travers de l'action de l'OPAH 2D2E.

La présence des arbres et du végétal constituent de forts atouts pour atténuer le changement climatique. Cette dimension doit aussi être prise en compte.

Aujourd'hui, il est proposé aux membres du Conseil d'arrondissement d'autoriser un permis de végétaliser avec une charte de végétalisation. Les jardinières et jardiniers parisiens qui font déjà parti de la démarche vont recevoir un kit de plantation composé de terre végétale et de graines. La maison du jardinage sera à la disposition du public pour répondre aux questions. Elle invite toutes les personnes présentes à se rendre à Bercy pour bénéficier d'informations et de formations gratuites. Elle indique également qu'un guichet unique dématérialisé est mis en place pour les demandes de végétalisation. Le permis sera accordé après avis favorable des maires des arrondissements ou de leurs représentants.

Selon Laurence HUGUES, toutes ces initiatives vont véritablement contribuer au développement de la nature en ville. C'est là un objectif d'intérêt public. C'est la raison pour laquelle ces autorisations d'occupation privative du domaine public seront délivrées à titre gratuit aux associations à but non lucratif, ainsi qu'aux personnes publiques et privées dont l'action concourt à la satisfaction de cet intérêt général.

Elle indique qu'une série de documents est à la disposition des élus et des citoyens. Ils permettent d'avoir toutes les informations pour jardiner dans le respect de l'environnement, en choisissant des végétaux adaptés, en s'engageant à entretenir le dispositif de végétalisation et en assurant la meilleure propreté possible. Dans le 3^e arrondissement, des initiatives intéressantes sont mises en œuvre notamment autour des pieds d'arbres. Il est important de donner des cadres à celles et ceux qui ont envie de jardiner mais également de rappeler les règles de propreté à ceux qui confondent parfois les jardinières ou les pieds d'arbres avec des poubelles. Elle pense que Benjamin DJIANE a des idées sur ce sujet pour favoriser les bons comportements.

Laurence HUGUES explique qu'un dispositif visuel permettra de signaler que certains lieux sont dédiés au jardinage. Tous ces dispositifs existaient dans les différents arrondissements de manière non homogène. Le permis de végétaliser est l'occasion de proposer un cadre pour l'ensemble de la ville de Paris. Elle propose donc aux élus d'accepter cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des interventions et cède la parole à M. PICQUENOT

M. PICQUENOT intervient au nom du groupe écologiste même s'il affirme que Laurence HUGUES qui en est membre a évidemment toute légitimité à présenter cette délibération. Pour autant, il souhaite faire une petite note d'attention au vocable qui est utilisé. Il indique que le groupe sera attentif au fait que les documents mis à disposition de la population ne fassent pas présentation d'un seul sexe de "jardiniers" alors que les jardins sont souvent entretenus par des "jardinières".

Après cette première attention aux mots, M. PICQUENOT souhaite qu'une attention particulière soit portée sur les mots "permis de végétalisation" qui seront utilisés. Il souhaite qu'un travail soit réalisé sur l'obtention d'un carnet du jardinage, ce qui aurait l'intérêt, selon lui, de ne pas donner le sentiment à la population que celles et ceux qui vont végétaliser dans l'espace public et feront des efforts pour l'environnement, la santé et l'humain, ont besoin d'une autorisation alors que les pollueurs n'en demandent pas.

Il précise que son intervention était au nom d'EELV.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a d'autres interventions. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

17. 2015 DEVE 38 Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Laurence HUGUES pour trois minutes.

Laurence HUGUES remercie son collègue. Pendant que le sablier s'écoule, elle va parler alimentation durable. Il s'agit d'un plan important qui s'inscrit dans le cadre du plan climat - énergie au sein duquel le développement de l'alimentation durable est nécessaire. La ville de Paris est très volontariste en la matière. Depuis 2009, des actions ont permis de multiplier par quatre la part de l'alimentation durable servie dans les différentes cantines parisiennes. Le pourcentage est passé de 6,6 % d'alimentation biologique en 2008 à près de 25 % en 2013.

Elle rappelle que l'alimentation durable comprend les produits issus de l'agriculture biologique, les produits de proximité, les produits de saisons et les produits bénéficiant d'autres certifications. Elle revient sur l'intervention de Sylvianne TROPPER qui indiquait précédemment que Patricia BREBION-VALLA et la caisse des écoles du 3e arrondissement ont fait des efforts importants en la matière. Elle

compte sur Yves PESCHET pour poursuivre dans cette voie.

Aujourd'hui, il s'agit, selon elle, de franchir une nouvelle étape dans cette politique avec ce plan d'alimentation durable qui vise à atteindre 50 % d'alimentation durable d'ici 2020, sur l'ensemble de la restauration collective parisienne. Elle précise que 30 millions de repas sont servis chaque année dans les 1 200 restaurants collectifs de Paris. Cela fait de Paris le premier acheteur public en bio. Cet engagement est notable en termes de responsabilités de la collectivité. Elle le salue.

Elle explique que le plan a été élaboré en concertation avec les directions, les mairies, les associations de producteurs... Si elle ne compte pas le détailler dans son intégralité, Laurence HUGUES indique néanmoins qu'il s'articule autour de trois grands axes :

- consolider et structurer la demande de la restauration collective. Cela est indispensable pour remplir l'objectif du second axe.
- consolider les filières durables de proximité, c'est-à-dire aider les producteurs de proximité. Elle se tourne vers sa collègue Christine FREY car la région Ile de France a accompli un remarquable travail en la matière, y compris pour former les personnels.
- communiquer, sensibiliser et former les personnels qui, trop souvent, se retrouvaient à ouvrir des plats plutôt qu'à les cuisiner. La réintroduction de produits frais à transformer redonne de l'intérêt et de la noblesse à ce beau métier.

Laurence HUGUES dispense les membres du Conseil d'arrondissement de la lecture détaillée du plan alimentation durable de 50 pages mais les invite à le consulter. En attendant, elle propose à ses collègues d'adopter cette délibération.

M. PICQUENOT en profite pour saluer le travail de l'atelier développement durable qui recense les lieux d'alimentation durable dans le 3e arrondissement.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

18. 03-2015-51 Approbation du budget supplémentaire 2015 de l'état spécial du 3e arrondissement

Gauthier CARON-THIBAUT cède la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB s'excuse par avance des chiffres qu'elle va communiquer à l'assemblée mais elle indique ne pas avoir le choix.

Le budget primitif 2015 s'élève, toutes dotations confondues, à 2 109 670 €. Le budget supplémentaire est de 326 911,34 €. Cela correspond à hauteur de 279 411,34 € au report du budget 2014. Elle précise que c'est ce qui a été vu lors du dernier conseil pour le vote du compte administratif. Il s'agit essentiellement de dépenses qui avaient déjà été engagées et, par conséquent, déjà fléchées.

Elle indique qu'elle va simplement donner la répartition du budget supplémentaire par dotation pour aller plus vite :

- dotation d'investissement : 133 298 €. Cela correspond au report 2014. 50 000 € sont déjà engagés en 2015 pour des dépenses de différentes natures : mobiliers, matériels de bureau pour la mairie, travaux, équipements des établissements de proximité...
- dotation d'animation locale : 17 963,19 €. Cela correspond au report 2014. Seuls 986 € sont libres d'emploi et sont affectés en totalité dits urgents. Plus de 50 % des crédits votés au titre du budget primitif 2015 sont engagés à ce jour, soit 70 000 € sur un budget de 138 400 €.
- dotation de gestion locale : 175 649,60 €. Ce montant se compose de 128 149 € de report 2014 et de 47 500 € de dotations supplémentaires de la ville Paris pour payer deux dépenses nouvelles :
 - 45 059 € équivalents à la quote-part de la ville pour des travaux votés par la copropriété dans laquelle se trouve la crèche Rambuteau,
 - 2 441 € de la bibliothèque Marguerite Audoux pour un nouveau marché de nettoyage et d'impôts locaux.

Laurence GOLDGRAB termine sa présentation par le report 2014 d'un montant de 128 149 € en indiquant que 75 % de ces crédits sont déjà affectés :

- 30 702 € libres d'emploi,
- 21 150 € pour des dépenses de petits équipements dédiés à la direction du patrimoine et de l'architecture pour la signalétique dans la mairie,
- 4 500 € pour un réajustement de dépenses d'eau pour les écoles élémentaires,
- 5 000 € pour prendre en compte l'évolution du coût de la masse salariale dans le cadre du nouveau marché notifié pour l'accueil et l'entretien des locaux associatifs Silvia-Montfort.

Laurence GOLDGRAB demande aux élus d'approuver ce budget supplémentaire.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

19. 2015 DAC 16 Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e)

Gauthier CARON-THIBAUT redonne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB débute son intervention par la subvention à la Maison de la Poésie d'un montant de 460 000 €. Il s'agit, en réalité, de la deuxième partie de la subvention votée lors du Conseil de Paris des 15 au 17 décembre 2014 et qui était de 510 000 €. La subvention totale s'élève 970 000 €. La somme de 460 000 € tient compte des sommes déjà versées.

Elle ajoute que la Maison de la Poésie est devenue un lieu de culture qui a

permis d'ouvrir largement le champ d'expression de la poésie vers tous les publics grâce à une programmation diversifiée et des tarifs adaptés et attractifs.

Laurence GOLDGRAB demande aux élus d'approuver cette subvention.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

20. 2015 DAC 68 Lancement du principe de renouvellement de la DSP Gaîté Lyrique.

Gauthier CARON-THIBAUT redonne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique que cette délibération est purement technique puisqu'il s'agit d'approuver le principe de passation d'une convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la Gaîté Lyrique, comme cela a été évoqué précédemment. Elle ajoute que d'autres délibérations suivront pour définir le cahier des charges et les modalités de ce marché. Pour l'instant, cette délibération concerne uniquement l'approbation d'un principe.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. Il donne la parole à Quentin PICQUENOT.

Quentin PICQUENOT remercie Gauthier CARON-THIBAUT de lui donner la parole. Il explique que le groupe écologiste va s'abstenir sur cette délibération car il ne s'agit pas, pour eux, d'une délibération simplement technique. Si la Gaîté Lyrique est aujourd'hui en délégation sous le format d'une DSP, ce format ne peut pas être rediscuté avec une telle délibération. Le groupe aurait aimé que cette conversation ait bien lieu. Actuellement, la Gaîté Lyrique rencontre des difficultés à représenter, dans sa forme, tout ce qui est fait au niveau de l'espace public ainsi qu'au niveau du travail mené sur l'accompagnement de l'ARE, sur la bibliothèque mise en place, sur les travaux de l'intergénérationnel.

Pour autant, il concède que la Gaîté Lyrique donne l'impression de fonctionner. Elle ne présente pas les mêmes écueils que le Carreau du Temple qui fonctionne sous une autre forme de Délégation de Service Public.

Le groupe s'engage à des débats sereins sur les meilleures formes de délégations de services publics à des équipements publics. Pour son groupe, la DSP n'en est pas une. C'est la raison pour laquelle le groupe des écologistes s'abstiendra lors du vote de cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole. Il donne la parole à Benoît SOLES.

Benoît SOLES remarque que les deux dernières délibérations traitent des deux lieux culturels. La Maison de la Poésie est, selon lui, un lieu qui fonctionne. Son directeur, M. CHAUDENSON, a trouvé le bon rythme.

Concernant la Gaîté Lyrique, la délibération est certes technique mais il profite de l'intervention de Quentin PICQUENOT pour dire que c'est un lieu qui semble chercher son souffle et ses marques, bien qu'il soit en service depuis longtemps, notamment en termes de visibilité ou de liens avec le quartier.

Il indique que son groupe n'est pas contre cette délibération technique mais qu'il souhaitait dire que des choses pouvaient encore évoluer dans un meilleur sens à la Gaîté Lyrique.

Gauthier CARON-THIBAUT redonne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB souhaite répondre à Benoît SOLES et Quentin PICQUENOT. Elle comprend les critiques sur le fonctionnement de la Gaîté Lyrique et celui de la DSP. Néanmoins, il s'agit, selon elle, de bien redéfinir les missions de la Gaîté Lyrique pour passer un nouveau marché qui permettra de choisir le prestataire le plus adapté à la situation.

Elle pense que c'est une première étape et que ce n'est pas le bon moment pour discuter du contenu qui sera traité lors de délibérations ultérieures. Celle-ci porte uniquement sur le choix de la forme et de la délégation de service public. Elle comprend que Quentin PICQUENOT la remette en cause mais ce n'est pas son cas, tout comme ce n'est pas le cas d'autres groupes. La discussion sur le fond se déroulera prochainement. Pour le moment, elle demande simplement à l'assemblée d'approuver cette forme de délégation de service public.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. Il en profite pour inviter les membres de l'assemblée à aller voir "Futur en seine", grand évènement à la Gaîté Lyrique qui attire du monde et s'ouvre sur le quartier.

Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

21. 2015 DAC 128 Subvention (1.019.402 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB indique qu'il s'agit une nouvelle fois d'une seconde partie de subvention annuelle dont le total s'élève à 2 038 805 €. Le complément est de 1 019 402 € par rapport à l'acompte déjà versé au titre de 2015.

Elle ne rappelle pas ce qu'est l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. Elle souligne néanmoins le rôle essentiel qu'elle a en matière historique sur le judaïsme et de préservation de la mémoire.

Elle demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

22. 2015 DAC 313 Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB explique que cette délibération concerne toute la ville de Paris et, à moindre titre, le 3e arrondissement dont deux établissements culturels sont concernés.

Cette délibération concerne l'approbation du principe de la mise en œuvre du programme d'investissement municipal pour le patrimoine culturel. Elle rappelle qu'il s'élève à 80 M€ pour la restauration, de 20 M€ pour l'entretien permanent (durabilité des édifices, sécurité du public...) et 60 M€ pour les grandes opérations de restauration.

Par ailleurs, la Maire de Paris affiche la volonté, d'une part, de demander une participation à l'État et, d'autre part, d'obtenir l'accord de la direction régionale des affaires culturelles qui peut accorder des subventions à hauteur de 33,33 % du montant hors taxe de l'opération pour les édifices inscrits au titre des monuments historiques.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver le principe du lancement des marchés de travaux. Cette délibération permettra, si elle a bien compris, d'économiser 60 délibérations grâce à cette délibération cadre.

Elle rappelle que les deux établissements concernés dans le 3e arrondissement sont :

Sainte-Croix des Arméniens : la restauration intérieure est estimée à 1 200 000 €. Cette opération a été montée en raison d'une proposition de mécénat qui doit encore être confirmée.

Saint-Nicolas des Champs : la restauration de la façade basse côté sud et portail Philibert Delorme est estimée à 2 500 000 €.

Laurence GOLDGRAB demande au Conseil d'arrondissement d'approuver les modalités de mise en œuvre de ce plan relatif au patrimoine culturel.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

23. 2015 DAC 452 Subvention (7.100 euros) à 3 associations mémorielles

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET indique que cette délibération concerne l'association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Île-de-France, l'association nationale des familles de fusillés et massacrés de la Résistance française et de leurs amis et de l'association républicaine des anciens-combattants et victimes de guerre.

Pour ceux qui avaient participé au colloque autour de l'affiche rouge organisé par Françoise VAUCHE ici présente, Yves PESCHET précise que les deux associations de familles de fusillés sont présidées par George DUFFAU qui était présent au colloque sous le nom DUFFAU-EPSTEIN. En effet, son véritable père s'appelait Joseph EPSTEIN. Il était le chef des FTP de la région parisienne. Il avait pris la précaution de faire appeler son fils DUFFAU pour le faire échapper à la répression pétainiste et nazie.

Ces associations perpétuent le souvenir des moments les plus terribles du XXe siècle. Elles sont animées par des gens de valeur. Pour ce qui concerne l'ARAC, il souhaite citer les noms de Jacques et Arlette CIEUTAT qui sont des entremetteurs et des porteurs du vivre ensemble de très grande qualité.

C'est donc avec plaisir qu'Yves PESCHET présente aux membres du Conseil d'arrondissement ces demandes de subventions qui sont du même niveau que celles des années précédentes. Il remarque d'ailleurs que cela fait plusieurs années que leur montant n'évolue pas.

Les propositions faites au Conseil d'arrondissement sont les suivantes :

- 5 000 € pour concerne l'association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Île de France,
- 9 00 € pour l'association nationale des familles de fusillés et massacrés de la Résistance française et de leurs amis,
- 1 200 € pour l'association républicaine des anciens-combattants et victimes de guerre.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

24. 2015 DAJ 22 Gestion et coordination des relais d'accès au droit - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET explique que cette délibération est relative à la permanence des relais d'accès de la ville de Paris. Il s'agit de permanences gratuites d'accueil, d'information juridique, d'orientation, de suivi et d'accompagnement dans les démarches assurées par des juristes dans des lieux institutionnels et associatifs où les personnes en difficulté ou démunies se rendent pour accéder à des prestations sociales, à des soins, à un hébergement d'urgence ou pour bénéficier d'une aide dans leurs démarches juridiques et/ou administratives.

En 2014, ce dispositif a permis d'accueillir et d'aider plus de 29 000

personnes. Il s'inscrit dans le cadre de la volonté de la ville de Paris de rendre plus accessible le service public aux personnes les plus fragiles. Yves PESCHET rappelle que la misère concerne également l'utilisation des droits. Cette structure fait partie des instruments de facilitation et de proximité.

Le relai d'accès au droit complète le maillage territorial sur l'accès au droit constitué avec les trois maisons de la justice et du droit de Paris et les cinq points d'accès au droit de la ville de Paris.

Le marché de service relatif à l'animation des relais d'accès au droit et, notamment, la gestion et la coordination permanente gratuite d'information juridique, d'orientation, de suivi et d'accompagnement dans les démarches, succèdera à un marché d'un an reconductible trois fois dans les mêmes termes conclu avec l'association ADSP qui expire le 31 décembre 2016.

Le marché sera conclu en application de l'article 30 du Code des marchés publics. Sa durée sera de 12 mois, reconductibles trois fois à compter de la date d'effet du marché qui est fixé au 1er janvier 2016.

Pour ces raisons, Yves PESCHET demande aux élus de permettre à Mme la Maire de Paris de prendre cette décision en votant le soutien à cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

25. 2015 DEVE 83 Attribution de la dénomination « Jardin Lazare Rachline » au jardin du Musée Cognacq-Jay, situé 9, rue Payenne (3e).

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET explique que ce musée dispose d'un magnifique jardin à la française ouvert depuis environ un an au public. Jusqu'ici, il ne portait pas de nom. Il est donc proposé de lui attribuer la dénomination "Jardin Lazare Rachline" en souvenir d'un résistant né le 25 décembre 1905 à Nijni Novgorod en Russie et décédé le 25 janvier 1968 à Paris. Il est arrivé en France en 1906 pour échapper aux pogroms qui visaient les Juifs. Son père fabriquait des lits-cages et son fils de 14 ans l'aidait en faisant des livraisons. En 1927, il a fondé la Ligue internationale contre l'antisémitisme, qui deviendra la Licra, aux côtés de Bernard Lecache et devient rapidement très actif dans la défense de la communauté juive.

Il poursuit en indiquant que Lazare Rachline était une figure incontournable du mouvement sioniste français. Il a été naturalisé en 1938. A la déclaration de la guerre, il a été exempté parce qu'il était père de trois enfants. Il a néanmoins demandé à partir pour le front. Il a été fait prisonnier le 21 juin 1940 et s'est évadé pour rejoindre la Résistance dans le groupe Libération Sud. Recruté par la Résistance, il a organisé l'évasion du camp de Mauzac de six agents secrets et prisonniers français dont faisait partie le député Pierre Bloch.

Entre juillet 1942 et juillet 1943, il a organisé un réseau d'évasion et des sabotages tout en communiquant des informations à Londres. En juillet 1943, les services secrets britanniques l'ont fait revenir à Londres où il officia au sein du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Ensuite, il devient chargé de mission. Arrivé à Paris le 25 août 1944, il a participé à la fin des combats pour la libération de la capitale et a été nommé commissaire de la République.

Il a exercé les fonctions de chef de cabinet du ministre de l'Intérieur d'Astier de la Vigerie pendant quelques semaines avant de travailler avec son successeur Adrien Tixier. Lazare Rachline est titulaire de la croix de guerre 1939-1945 avec palmes, officier de l'ordre de l'Empire britannique et officier de la Légion d'honneur, médaille des évadés, rosette de la Résistance. Il a été anobli par le roi George VI.

Pour toutes ces raisons, Yves PESCHET demande aux élus du Conseil d'arrondissement de donner à ce square le nom de "Jardin Lazare Rachline".

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions sur cette délibération. Il cède la parole à Laurence HUGUES, adjointe en charge des espaces verts.

Laurence HUGUES souhaite apporter un complément à l'intervention d'Yves PESCHET. Elle se réjouit que ce petit mais très joli jardin porte le nom de Lazare Rachline. Cela fait, selon elle, écho au vote soumis préalablement. En se gardant de tout parallèle historique, elle remarque qu'en se promenant dans ce jardin, les promeneurs pourront penser aux nouveaux arrivants qui ne furent pas les pogroms mais la guerre et la misère.

Elle souhaite lire un extrait des principes de la Lica, devenue Licra, qui dit : "la couleur de peau, l'origine, la pratique d'une religion différente ne peut ni ne doit être un handicap ou un motif de discrimination de quelque sorte que ce soit". Elle ajoute : "qu'on s'appelle Rebecca, Nafisatou, Rémi ou Zora". Cette mémoire incite, selon elle, à réfléchir aux valeurs de la République et de l'Europe ainsi qu'à la manière dont vivent ces valeurs et les droits humains. Elle souligne le grand respect qui l'habite pour ce résistant.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie Laurence HUGUES et demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

Il rappelle que le temps de parole pour les délibérations est limité à trois minutes.

26. 2015 DFPE 25 Subvention (206 687euros) et avenant n° 1 avec ABC Puériculture pour son établissement multi accueil Le temps des ours (3e)

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE explique que cette délibération concerne un avenant à la convention signée avec ABC Puériculture en 2013. Il s'agit d'un établissement d'accueil de la petite enfance situé au 8 rue de Montmorency qui a une capacité d'accueil de 47 places toutes inscrites au contrat enfance jeunesse.

Cet avenant propose une subvention municipale de 206 687 €. En contrepartie, l'association s'engage à réaliser, pour cette même année, le taux d'occupation et le taux de fréquentation fixé et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs. Elle remercie les élus du Conseil d'arrondissement d'autoriser Mme la Maire à signer cet avenant avec l'association ABC Puériculture.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que c'est la Maire de Paris qui signe les conventions. Il demande s'il y a des questions sur cette délibération. Il approuve la proposition de Laurence HUGUES de faire un vote groupé sur les délibérations crèche.

Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

27. 2015 DFPE 134 Subvention (107 993 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Charlot (3e).

Gauthier CARON-THIBAUT redonne la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que cet avenant n°2 propose l'approbation d'une subvention d'un montant de 107 993 € pour cet établissement d'accueil situé 10 rue du Petit Thouars et dispose d'une capacité d'accueil de 33 places toutes inscrites au contrat enfance jeunesse.

Elle invite le Conseil d'arrondissement à autoriser Mme la Maire de Paris à signer cette convention.

Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

28. 2015 DFPE 135 Subvention (142 523 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Saint Martin (3e).

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que cet avenant n°2 propose l'approbation d'une subvention d'un montant de 142 523 € pour cet établissement d'accueil situé 220 rue Saint-Martin et dispose d'une capacité d'accueil de 30 places toutes inscrites au contrat enfance jeunesse.

Elle invite le Conseil d'arrondissement à autoriser Mme la Maire de Paris à signer cette convention.

Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle

est adoptée.

29. 2015 DJS 3 Subventions (8.600 euros) à 6 associations sportives locales (3e)

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Patrick BADARD.

Patrick BADARD rappelle que la ville de Paris soutient la vie sportive et les associations sportives. Il propose aux membres du Conseil d'arrondissement de voter cette délibération qui concerne des subventions à six associations du 3e arrondissement pour un montant total de 8 600 €.

Il précise que les critères d'attribution dépendent du nombre de licenciés avec des pondérations supplémentaires pour les associations qui font des efforts particuliers pour la promotion de la pratique du sport féminin, pour l'accueil des personnes en situation de handicap, l'accueil des seniors et plusieurs autres critères du même type.

Il propose donc de voter cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des prises de parole sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

30. 2015 DJS 23 Subventions (8.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (3e).

Gauthier CARON-THIBAUT salue Françoise CHICLET et donne la parole à Patrick BADARD.

Patrick BADARD indique que cette délibération porte sur une convention annuelle qui doit être signée avec l'Office du Mouvement Sportif du 3e arrondissement. Elle fixe les objectifs annuels de cette association. Patrick BADARD salue le dynamisme de l'OMS qui organise de nombreuses activités sportives, notamment pendant les vacances scolaires, devant la mairie du 3e arrondissement. Il salue également Françoise CHICLET, la présidente de l'OMS.

Il propose aux membres du Conseil d'arrondissement de valider cette délibération portant sur une subvention de 8 500 € et de permettre à Mme la Maire de Paris de signer la convention avec l'OMS du 3e arrondissement.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des prises de parole sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

31. 2015 DVD 126 Éclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Christine FREY.

Christine FREY rappelle qu'afin de réaliser les travaux neufs d'éclairage public et d'illuminations, ainsi que les travaux de signalisation lumineuse tricolore dans les carrefours, la ville dispose actuellement de deux séries de marchés de travaux sous forme de marchés à bons de commande. Ils arrivent à expiration en janvier 2016.

A l'occasion du renouvellement de ces deux séries de marchés de travaux neufs (éclairage - signalisation), il a été jugé économiquement opportun de les regrouper et de les relancer selon une logique géographique. Un lot technique consacré aux boucles de détection a également été ajouté.

Elle ajoute que les marchés seront conclus pour une durée de 24 mois, reconductible une fois de manière tacite. Ils seront fractionnés sous forme de marchés à bons de commande avec, à chaque fois, un minimum et un maximum.

Outre les prescriptions imposées pour que la signalisation lumineuse et l'éclairage soient vertueux et économiques en consommation d'énergie, elle indique que les projets de marchés intègrent également des clauses sociales et environnementales, particulièrement en matière de gestion des déchets résultant des travaux d'installation de l'éclairage.

Pour l'ensemble de ces raisons, Christine FREY demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver ces projets de marchés.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération. Il cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie Christine FREY d'avoir précisé l'importance donnée aux clauses sociales et environnementales. Dans le document donné aux entreprises susceptibles de candidater, elle s'étonne qu'il n'y ait pas de référence explicite à la charte biodiversité. Cet ajout lui semblerait être intéressant.

Étant donné que des éclairages mal dosés peuvent avoir des effets néfastes sur la biodiversité, il lui semblerait intéressant que cela puisse être mis davantage en avant. Mais ces remarques n'empêcheront pas le groupe écologiste de voter en faveur de cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a d'autres prises de parole. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

32. 2015 DVD 165 Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Christine FREY.

Christine FREY explique que le Conseil de Paris a approuvé en février 2009 la création et les statuts d'un syndicat mixte Autolib' et adopté le principe de l'adhésion de la ville à ce syndicat.

Elle rappelle en quelques mots que le service Autolib', développé par la ville de Paris et 47 communes franciliennes, s'inscrit dans la politique générale de la municipalité visant à offrir de nouvelles solutions de mobilité à ses concitoyens, de réduction de la pollution et du bruit en ville et d'incitation au renoncement, pour les ménages, à la possession d'un véhicule particulier.

Par contrat de délégation de service public daté de 2011, le syndicat mixte a confié à la société Autolib' la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre service qui nécessitait également une infrastructure de recharge pour ces véhicules électriques.

Trois conventions ont été successivement passées. Elle ne les détaillera pas. La dernière remonte à octobre 2013. A ce jour où le territoire parisien bénéficie d'un maillage Autolib' riche de 530 stations en voirie et de 30 stations dans les parkings, elle indique qu'il y a 2 120 emplacements d'Autolib' existants auxquels ont été ajoutés des bornes dites "tiers" qui permettent à des usagers autres que ceux d'Autolib' de recharger leurs véhicules électriques.

Christine FREY indique qu'il faut poursuivre ce réseau Autolib' qui rencontre un franc succès avec 9 300 000 locations depuis son ouverture et 77 000 abonnés permanents. Il faut donc continuer. Dans cette perspective, le prestataire a proposé d'installer 250 bornes de recharge électrique supplémentaire qui seraient ouvertes sur abonnement à tous les véhicules électriques et hybrides rechargeables, professionnels comme particuliers. Ces bornes seraient installées en continuité avec les stations existantes aujourd'hui.

Ces ajustements nécessitent la passation d'une nouvelle convention qui se substitue aux anciennes. Si elle en reprend les dispositions essentielles, elle en accroît les engagements du prestataire d'un point de vue quantitatif.

C'est l'objet de la présente délibération que Christine FREY demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération. Il cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie sa collègue. Elle propose, par son intervention d'exprimer la position du groupe écologiste sur cette délibération et sur la suivante qui porte sur l'autopartage.

Le groupe soutient activement les mobilités durables. Elle mentionne une étude qui montre qu'une Autolib' a permis de supprimer à peu près trois voitures individuelles, ce qui n'est pas négligeable au vu des enjeux liés à la pollution atmosphérique et à la raréfaction du pétrole.

Cependant, le groupe écologiste est plus favorable à l'autopartage qui permet

de supprimer jusqu'à 7 voitures individuelles et qui s'articule autour de déplacements en boucle plutôt que de déplacements pendulaires du style domicile - travail, travail - domicile qui conduisent à une substitution de la voiture individuelle par Autolib'. Cela ne leur semble pas complètement satisfaisant.

Le groupe écologiste votera en faveur de ces deux délibérations en précisant néanmoins être plus favorables à l'autopartage qu'à Autolib'.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie Laurence HUGUES et met aux voix la délibération en l'absence de nouvelle prise de parole. Il indique qu'elle est adoptée.

33. 2015 DVD 168 Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Christine FREY.

Christine FREY explique que Laurence HUGUES a pratiquement présenté cette délibération. Elle en rappelle cependant les principaux traits. La municipalité souhaite accompagner le développement des services de véhicules partagés en complément de l'offre de transport. Comme Laurence HUGUES l'a dit, une étude récente a montré qu'un service de véhicules partagés participe grandement à la démotorisation des ménages, une voiture partagée remplaçant sept voitures particulières possédées. Le bilan est évidemment bien meilleur sur le plan environnemental.

Les services de véhicules partagés utilisés en boucle, c'est-à-dire en ramenant le véhicule à son point de départ, répondent par ailleurs à des besoins de mobilité de plus longue durée que le système Autolib'. Loin d'être concurrents, ces services sont complémentaires.

Afin de permettre que ces offres de véhicules partagés prennent toute leur place dans le panel des solutions de mobilité offertes aux habitants et aux Parisiens, un appel à concurrence a été lancé par la ville de Paris en mars 2015. Il a connu un très vif succès puisque neuf opérateurs ont remis leurs propositions. Sept d'entre eux ont été retenus sur la base des critères suivants :

- le type de motorisation des véhicules,
- le montant de la redevance proposée à la ville puisqu'ils occupent une partie de l'espace public,
- la diversité des modèles de véhicules proposés,
- la stratégie d'implantation sur l'ensemble du territoire parisien.

Les sept sociétés retenues vont permettre de proposer aux Parisiens 75 véhicules électriques, 103 berlines et citadines de motorisation hybride électrique / essence et 4 véhicules thermiques essence.

Ainsi, il a été décidé de consentir l'occupation du domaine public pour ce type d'activité moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant forfaitaire correspondant à la proposition du candidat lors de sa réponse à l'appel à

concurrence.

Il est demandé au Conseil d'arrondissement d'approuver le développement des services de véhicules partagés à Paris et les conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération. Il cède la parole à Sylviane TROPPER.

Sylviane TROPPER demande si Christine FREY a une idée du coût pour les gens qui emprunteraient ces voitures.

Christine FREY répond qu'elle ne le sait pas encore.

Gauthier CARON-THIBAUT précise que la réponse sera donnée à Sylviane TROPPER dès que possible.

Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération en l'absence de nouvelle prise de parole. Il indique qu'elle est adoptée.

34. 2015 DVD 182 Éclairage du passage du pont aux Biches et aménagement de sécurité rue des Quatre Fils (3e). Demande d'une subvention (30 000 euros) auprès du Ministère de l'Intérieur.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Christine FREY.

Christine FREY se réjouit que cette délibération soit présentée aujourd'hui parce que les deux projets résultent de l'initiative de conseils de quartiers. Cela fait toujours plaisir, selon elle, de répondre positivement à leurs demandes. Elle en profite pour remercier la députée Seybah DAGOMA puisque c'est grâce à la réserve parlementaire et à la décision qu'elle a prise de subventionner ces projets que la mairie peut envisager leurs réalisations.

Brièvement, Christine FREY indique que les travaux du pont aux Biches portent sur l'illumination et la mise en valeur du passage ainsi que le renforcement de l'éclairage existant. La réserve parlementaire de Mme Seybah DAGOMA y contribuera à hauteur de 50 %, comme le veut la règle en ce domaine, soit 24 632 €.

L'aménagement des trottoirs rue des Quatre Fils prévoit l'élargissement ponctuel du trottoir en vue de pérenniser l'aménagement vigipirate, dans le but de ne plus permettre tout arrêt ou stationnement devant l'école. Les grilles amovibles seront remplacées par un dispositif fixe et pérenne. La participation de 50 % portera sur 6 049 € puisque le coût des travaux s'élève à 12 098 € HT.

Christine FREY remercie à nouveau la députée de Paris, Seybah DAGOMA, pour avoir souhaité contribuer à des aménagements qui seront chers aux concitoyens du 3e arrondissement.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des demandes de prise de

parole sur cette délibération. Il cède la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES s'associe aux remerciements de Christine FREY pour la participation de Seybah DAGOMA. Elle souhaite remercier également les habitantes et les habitants du 3e arrondissement. Elle revient sur les propos tenus par Gauthier CARON-THIBAUT au sujet de la mise en valeur du passage Pont aux Biches. Elle explique que cela faisait partie des projets retenus dans le cadre de l'opération "Du vert près de chez moi". Cette mise en valeur projetait d'implanter des jardinières et de végétaliser une partie du mur descendant.

Elle espère que cette opération couplée à l'éclairage donnera un éclat particulièrement intéressant à ce passage.

Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération en l'absence de nouvelle prise de parole. Il indique qu'elle est adoptée.

35. 2015 SG 55 Conventions constitutives de groupements de commandes, mutualisant les procédures d'achats, réalisation de prestations de gestion et d'entretien du Nouveau Forum des Halles (1er).

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Christine FREY.

Christine FREY indique qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement, comme cela a déjà été le cas, d'approuver le principe d'un groupement entre la SemParisSeine et la SemParisSeine. Dans les cinq cas pour lesquels une approbation du groupement est demandée, la SemParisSeine intervient en tant que gestionnaire des parties à usage collectif des Halles et en tant que mandataire de la ville de Paris. Elle intervient deux fois mais avec des casquettes différentes. Elle crée donc un groupement pour mutualiser ces procédures dans cinq domaines : contrôle technique des installations, maintenance des ascenseurs, nettoyage, assurances, sécurité incendie.

De ce fait, Christine FREY explique qu'une personne morale passe cinq marchés dans le cadre d'un groupement au lieu d'avoir deux personnes morales qui passent dix marchés. Il s'agit, selon elle, d'une bonne rationalisation de la gestion. C'est pourquoi elle demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des prises de parole sur cette délibération. En l'absence d'intervention, Gauthier CARON-THIBAUT met aux voix la délibération et indique qu'elle est adoptée.

36. Questions diverses

Gauthier CARON-THIBAUT demande s'il y a des questions diverses. Il donne la parole à Sylviane TROPPER.

Sylviane TROOPER demande quand seront enlevées les souches des arbres

morts sur le boulevard Beaumarchais / Filles du Calvaire et s'il est prévu de replanter des arbres.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie Sylviane TROPPER pour cette question. Elle souligne que l'axe Bastille - République est doté d'un couvert végétal très intéressant qui serait, selon elle, mieux apprécié avec moins de circulation automobile. Cependant, des arbres ont été abattus et doivent être remplacés. A cette occasion, l'implantation de certains arbres va être revue. En effet, leur rapprochement trop important a nui à leur bon développement et explique leur nécessaire abatage.

Elle indique qu'une réflexion est également menée pour voir de quelle manière végétaliser certaines zones aux pieds des arbres existants ou des arbres nouvellement plantés.

Il s'agit d'un chantier de très grande importance parce que plusieurs tronçons sont concernés. Le service de l'arbre est mobilisé sur la question et notamment sur le choix de l'espèce qui va être replantée. Certains arbres sont soumis aux maladies plus que d'autres. Cette réflexion doit également s'inscrire dans la nécessaire pacification de l'axe Bastille - République. Elle explique que la place de la Bastille va être, à son tour, rénovée. Toutes ces opérations doivent donc s'inscrire dans cette perspective.

Laurence HUGUES affirme avoir demandé aux services de se pencher sur la question d'une tonalité "arbres de la liberté". Elle rappelle qu'à la Révolution, un certain nombre d'espèces, parmi lesquelles figure le tilleul, ont reçu la qualification honorifique d'"arbres de la liberté". Cela donnerait à cette replantation un caractère symbolique sur cet axe important pour Paris, la Nation et les riverains.

Gauthier CARON-THIBAUT informe les élus que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 14 septembre 2015 à 19h dans la salle des Fêtes de la mairie du 3e arrondissement. Il rappelle que trois commémorations sont à noter :

- l'appel du Général de Gaulle le jeudi 18 juin : rendez-vous à 11h15 à la mairie,
- la rafle du Vel d'Hiv le jeudi 16 juillet : rendez-vous à 11h au 14 rue de Bretagne,
- la libération de Paris le 25 août : fleurissement des plaques à 9h, puis rassemblement au Monument aux Morts à 11h30.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Nicole BISMUTH-LE CORRE qui souhaite parler de "We are le Carreau".

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que la deuxième édition "We are le Carreau" a commencé aujourd'hui. Toutes les activités proposées quotidiennement sont gratuites et en entrée libre. Seuls deux concerts sont payants ainsi que les boissons et les consommations. Des activités sportives sont proposées chaque jour. Elle souligne qu'aujourd'hui un très beau cours de chi kung a été donné. Des spectacles se produisent dans l'auditorium tandis que le visiteur peut également se

rendre dans les sous-sols pour rencontrer les associations.

Elle informe les élus qu'un repas de quartier est organisé le 19 juin à 18h à l'extérieur du Carreau du Temple. Il sera suivi d'un bal dans l'établissement avec deux groupes formidables dont Faubourg Simone. Elle recommande à tout le monde de venir car elle prédit une ambiance exceptionnelle.

Elle poursuit son intervention avec les résultats du budget participatif qui seront soumis au vote. Cela sera mis en ligne sur le site de la mairie lorsque M. le Maire aura pris ses décisions. Cela sera également affiché pendant le repas de quartier. Elle signale que l'annonce des projets sélectionnés pour les projets parisiens du budget participatif sera faite le 4 juillet sur la place de la République, avec Anne HIDALGO.

Elle annonce le bal du 13 juillet aura lieu à la mairie du 3e arrondissement. L'après-midi, des animations seront proposées aux enfants dans l'enceinte du Carreau du Temple qui sera ouvert pour l'occasion. A partir de 20h30, le bal des enfants se tiendra devant la mairie et sera suivi du bal populaire annuel à partir de 22h.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Yves PESCHET.

Yves PESCHET souhaite adresser ses félicitations sincères au public de ce Conseil d'arrondissement et de ce CICA qui a tenu le coup comme nous, même s'il n'en avait pas l'obligation. Il indique que c'est très important pour le moral des élus de se sentir accompagnés.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

Laurence GOLDGRAB remercie les artistes qui ont participé, ce week-end, au festival Nomade. Elle souligne leur imagination et la qualité de leurs performances. Elle indique que l'opération street-art pour les enfants et les adolescents a recueilli près de 200 inscriptions, même si les chiffres définitifs sont probablement plus importants. Elle précise que les œuvres éphémères resteront une dizaine de jours.

Gauthier CARON-THIBAUT donne la parole à Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES remercie les associations, les bénévoles, les habitantes et les habitants qui ont participé activement à la semaine européenne du développement durable. Parmi les événements, une disco-salade organisée au square du Temple a régalé tout le monde grâce à l'appui des commerçants du 3e Café et des bénévoles du jardin des mille et une feuilles. Cette disco-salade a été réalisée avec les invendus. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, et plus largement contre le changement climatique, dans la bonne humeur et la convivialité.

Gauthier CARON-THIBAUT informe les élus que la modification du PLU est rentrée dans sa phase d'enquête publique. Une grande contribution a été organisée, à laquelle il remercie Benoît SOLES d'y avoir participé et Nicole BISMUTH-LE

CORRE, Laurence HUGUES de l'avoir co-animé avec lui. Toutes les propositions en matière de modifications du PLU sur le commerce ont toutes été acceptées. Les modifications concernant des réserves pour du logement social ont été très largement entendues puisque six nouvelles réserves sont ajoutées dans le Nord du 3e arrondissement. Elles rejoignent les deux réserves initialement prévues. Ainsi, le Nord du 3e arrondissement compte désormais deux fois plus de réserves de logements sociaux que dans la partie PSMV qui représente 2/3 du 3e arrondissement. Une réserve est rajoutée pour un équipement petite enfance au 64 rue Saintonge, plus connue sous le nom de La Poste. Une réserve est également prévue pour un équipement de sécurité sur l'immeuble de La Garantie ainsi qu'un équipement de logistique urbaine dans les sous-sols du quartier de l'Horloge.

Pour l'instant, il indique que cette modification est soumise à enquête publique jusqu'au 10 juillet. Il est possible de consulter au relais Info - Famille, au rez-de-chaussée de la mairie du 3e arrondissement, les modifications proposées et d'y ajouter des commentaires. La deuxième phase sera un rapport du commissaire enquêteur qui montrera les réserves et les envies des habitants pour éclairer le vote des élus et des conseillers de Paris qui valideront formellement la modification du PLU.

A la demande de Christine FREY, il indique que les travaux du passage Sainte-Elisabeth démarrent.

En l'absence de nouvelle demande de prise de parole, Gauthier CARON-THIBAUT procède à la clôture du Conseil d'arrondissement

ces dégradations, il se réjouit de voir qu'elles sont rares.

Il profite de son intervention pour réparer un oubli et remercier Gérard et Bernard qui font partie des gens qui ont fait preuve de patience ce soir.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie l'assemblée et donne rendez-vous aux élus lors du prochain Conseil d'arrondissement.

La séance est levée.